

1ERE SITUATION – STATUT DE L'ARBITRAGE LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2020

PAGE 1/5

Présents : Mme Valérie HEBRE (Présidente), MM. David WAILLIEZ, Patrick BRUN

Excusés : MM. Christophe BARSACQ, Bruno MOREAU, Patrick VIDAL, Maamar MENSOUS

Assiste : M. Vincent VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 400 euros.

Examen de la situation des clubs Nationaux et Régionaux au 30 Septembre – 1^{ère} situation

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2020 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2020-2021.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2021 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2021 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2020/2021 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021/2022.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021/2022.

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021/2022.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical -ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2021 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

1ERE SITUATION – STATUT DE L'ARBITRAGE LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2020

PAGE 2/5

Ci-après la liste des clubs en infraction :

CHARENTE :

National 3 :

U.A. COGNAC FOOTBALL – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

C.S. LEROY ANGOULEME – manque 2 arbitres - 1^{ère} année d'infraction

STADE RUFFECOIS – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

A.S. MERPINS – manque 3 arbitres - 1^{ère} année d'infraction

F.C. CHARENTE LIMOUSINE – manque 2 arbitres - 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

C.O. LA COURONNE – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

A.S. PUYMOYEN – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

CHARENTE-MARITIME :

Régional 1 :

ROYAN VAUX A.F.C. – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

A.S. RETHAISE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

F.C. PERIGNY – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

LA ROCHELLE VILLENEUVE F.C. - manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. CABARIOT – manque 1 arbitre – 3^{ème} année d'infraction

A.S. ANCIENS LALEU LA PALLICE – manque 1 arbitre (M. BARON ne peut compter dans l'effectif – renouvellement après la date butoir) – 1^{ère} année d'infraction.

CORREZE :

Régional 1 :

E.S.A BRIVE. – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

TULLE FOOTBALL CORREZE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

U.S. DONZENACOISE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

C.A. MEYMACOIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

A.S. CHAMBERTOISE – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

E.S. BRIVE PORTUGAIS – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

1ERE SITUATION – STATUT DE L'ARBITRAGE LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2020

PAGE 3/5

CREUSE :

Régional 2 :

AVENIR DE GOUZON – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

E.S.M. LA SOUTERRAINE – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

Régional 3 :

E.F. AUBUSSONNAIS – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS – manque 1 arbitre (M. GALATEAU ne peut compter dans l'effectif – renouvellement après la date butoir) – 1^{ère} année d'infraction

GIRONDE :

National 3 :

U.S LEGE CAP FERRET – manque 1 arbitre (M. MEZGER ne peut compter dans l'effectif – renouvellement après la date butoir) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

COQS ROUGES DE BORDEAUX – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

F.C. MEDOC COTE D'ARGENT - manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

F.C. PESSAC ALOUETTE – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

S.F.C. ANDERNOS – manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

BORDEAUX CHANTECLERC – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

LANDES :

National 2 :

STADE MONTOIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 1 :

ST PAUL SPORT – manque 2 arbitres (MM. LACROIX et VILLENA ne peuvent compter dans l'effectif – renouvellement après la date butoir) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

STADE YGOSSAIS – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

DOAZIT F.C. – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

J.A. DAX – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

MORCENX ARANGOSSE – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

A.S. PONTOISE – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

1ERE SITUATION – STATUT DE L'ARBITRAGE LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2020

PAGE 4/5

LOT ET GARONNE :

Régional 2 :

CONFLUENT FOOT 47 – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

PYRENEES ATLANTIQUES :

Régional 1 :

ELAN BEARNAIS ORTHEZ – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

Régional 2 :

A.L. POEY DE LESCAR – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

DEUX-SEVRES :

Régional 2 :

U.S. ST SAUVEUR – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction

VIENNE :

National 3 :

S.O. CHATELLERAULT – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

STADE POITEVIN F.C. – manque 2 arbitres – 3^{ème} année d'infraction

C.A. NEUVILLE – manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

Régional 2 :

L.L. LIGUGE – manque 1 arbitre – 3^{ème} année d'infraction

A.M.S. MIGNALOUX BEAUVOIR – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

J.S. NIEUL L'ESPOIR – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

HAUTE-VIENNE :

Régional 1 :

J.A. ISLE – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 2 :

A.M. LIMOGES FRANCO PORTUGAIS – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

LIMOGES LANDOUGE – manque 3 arbitres – 1^{ère} année d'infraction

J.S. LAFARGE LIMOGES – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

LIMOGES BEAUBREUIL – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

U.S. BESSINES MORTEROLLES - manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

A.S. ST JUNIEN - manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction

LIMOGES VIGENAL F.C. - manque 2 arbitres – 2^{ème} année d'infraction

1ERE SITUATION – STATUT DE L'ARBITRAGE LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2020

PAGE 5/5

Prochaine réunion par voie électronique.

La Présidente de la C.R. Statut de l'Arbitrage,
Valérie HEBRE

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET

P.V. validé le 05 Octobre 2020 par Luc RABAT, Secrétaire Général de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine